

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 23 janvier 2025, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 20 janvier 2025.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : M. Benjamin GAUTIER.

Ordre du jour

| |
|---------------------------|
| Nbre de membres : 12 |
| Présents : 11 |
| Absent(es) excusé(es) : 1 |
| Absent : |
| Pouvoir(s) : |
| Quorum atteint : 7 |

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Budget : ouverture de crédits en investissement ;
- Protocole « Participation Citoyenne » ;
- Ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu de la Commission sécurité du SDIS ;
- Réouverture de la salle des Loisirs ;
- Sécurité routière : finalisation des travaux décidés dans les Conseils Municipaux précédents ;
- Devis stores école Pablo Picasso ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Demande de subventions associations ;
- Téléphonie à la Mairie et bâtiments communaux ;
- Journal communal ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- RPE : rencontre avec les assistantes maternelles : leurs besoins exprimés ;
- ALSH : fréquentation des enfants et consolidation de l'équipe ;
- Repas des Aînés : point de situation sur l'organisation du repas annuel ;
- Conseil Municipal des Enfants et Jeunes ;
- Service Jeunesse : présentation organisation 2025 ;
- Fête du jeu : les grandes lignes et devis à valider ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

Monsieur Gérard TRAVERS informe le Conseil Municipal des remerciements de Madame GANDON, qui va fêter ses 101 ans lundi 27 janvier 2025, pour le colis reçu de la Municipalité. Ensuite, il a proposé aux Élus de prendre connaissance des cartes de vœux transmises à la Mairie.

La cérémonie des Vœux s'est très bien déroulée. Environ 120 personnes étaient présentes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2024

Monsieur Jonathan LEBOURDAIS précise que dans la partie « Petite Enfance : retour réunion RPE du 10 décembre 2024 », la personne qui était présente est Madame BOYAVAL et non Madame BONVALE comme inscrit dans le compte rendu.

Madame Sylvie VILFEU précise qu'il a été retenu le tarif de 2,00 € pour le défraiement des piégeurs lors de la capture de RAE (Rongeurs Aquatiques Envahissants) concernant la « Convention POLLENIZ ».

Le reste du compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

| Date | Usage du bien | Adresse | Références cadastrales | Surface | Avis |
|------|---------------|---------|------------------------|---------|------|
| | | | | | |

Néant.

Devis acceptés :

- ✓ Devis CSM : 522,60 € pour le remplacement du vase d'expansion de la chaudière de la salle du Verger ;
- ✓ Devis EUROLEV : 402,46 € pour la location d'une nacelle pour l'enlèvement des décors de Noël ;
- ✓ Devis CEDEO : 726,54 € pour le remplacement du chauffe-eau de la salle Athéna ;
- ✓ Contrat EKSAE : 1 823,20 € pour la maintenance des logiciels paie, comptabilité élections, recensement, population et oracle ;

✓ Devis LES FRANCAS DE LA MAYENNE : 1 110,00 € pour un séjour à l'Asinerie du Bois Gamats du 21 au 23 juillet 2025

Arrivée de M. Benjamin GAUTIER.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Budget : ouverture de crédits en investissement

L'article L1612-1 du Code des Collectivités Locales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 1 221 894,20 € X 25% = 305 473,55 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

| Nomenclature | Désignation des dépenses | Montant |
|---|--------------------------|-------------------|
| Autres installations, matériels et outillages 2188-350 | Armoire frigorifique | 280,00 € |
| Agencement et aménagement de terrain 2158-370 | Signalétique | 3 645,60 € |
| 2183/350 Matériel informatique | Téléphone MOTOROLA | 684,00 € |
| TOTAUX | | 3 925,60 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'ouverture des crédits en investissement du budget primitif de la commune tel que ci-dessus.

DCM 001/JANV/2025

Protocole « Participation citoyenne »

Suite à la réunion du 9 janvier 2025 avec la Gendarmerie et les 8 personnes référentes, le processus est engagé. Il a été convenu que les 8 numéros de téléphonie mobile des référents seraient accessibles par les montignéens (parution dans le Montignéen de janvier 2025) pour des remontées d'information qu'ils jugeraient judicieuses. Le protocole officiel sera signé à Montigné-le-Brillant, en Mairie, en présence des représentants de la Préfecture, de la Gendarmerie, du Maire et des Adjointes le mercredi 12 février 2025.

Des devis vont être demandés pour la fourniture de panneaux « Participation citoyenne » à installer à chaque entrée du bourg.

Ajustement d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34.

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Suite à l'admission de Madame Hélène MASCRE à l'examen professionnel d'avancement de grade obtenu avant sa mutation, son poste d'adjoint d'animation sera ajusté au grade d'adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe.

Lors de la séance de novembre 2024, le Conseil Municipal avait ouvert le poste à différent grade dont celui d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

Questions diverses

☞ Arrêté portant réglementation de démarche à domicile sur la Commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un arrêté du Maire réglant les obligations de déclaration des démarcheurs préalables à toutes visites, suite à certains démarchages sans autorisation préalable.

Avant toute intervention commerciale, les entreprises, individuelles ou artisanales, ou les sociétés qui souhaiteront prospecter sur la Commune devront en faire la demande auprès de la Mairie 1 mois avant la date de prospection souhaitée. Seuls les dossiers complets seront validés par la Mairie et le démarchage autorisés.

Tout démarchage non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité sur la Commune. Les prospecteurs s'exposeront à une contravention de 2^{ème} classe.

Une information sera transmise dans le prochain bulletin municipal.

☞ Subvention solidarité « Mayotte » :

A la suite du passage du cyclone « Chido » à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Depuis un mois, en réponse à l'appel, notamment, de l'**Association des Maires de France**, les communes et les intercommunalités, par leurs dons auprès des associations agréées de sécurité civile (auxquelles s'ajoutent d'autres associations dont la Fondation de France, l'Ordre de Malte, le Secours populaire...etc.) sont au rendez-vous, solidaires des habitants de **Mayotte** qui ont tout perdu à la suite du Cyclone « Chido ». Dans ce cadre, plusieurs collectivités de la Mayenne se sont engagées et ont délibéré afin de manifester leur solidarité.

Au-delà de l'aide d'urgence, la solidarité avec la population de Mayotte doit s'inscrire dans la durée. L'AMF et ses partenaires resteront aux côtés des collectivités de Mayotte, en lien avec l'Association des Maires de Mayotte, pour leur apporter tout le soutien qu'elles sont en mesure de fournir.

Monsieur le Maire propose de soutenir Mayotte avec le même montant que l'aide apportée pour l'Ukraine soit 1,00 €/habitant.

Lors du débat qui a suivi, Monsieur Joël PLANCHENault s'interroge sur la destination réelle du don. Des précisions seront demandées à l'AMF.

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord de principe sur le don de 1 400,00 € d'aide de solidarité pour les habitants de Mayotte.

DCM 002/JANV/2025

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu de la Commission sécurité du SDIS pour la salle des Loisirs

La commission a validé la réouverture de la salle des Loisirs le 10 janvier 2025 sans observation sur les travaux. Par contre, elle a préconisé aux Élus présents des travaux à effectuer ultérieurement :

- changer les portes du local poubelle (plus résistante),
- affichage des numéros de sécurité d'urgence à côté du téléphone,
- prévoir une signalétique au sol de l'emplacement Handicapé pour les malvoyants et une autre indiquant l'entrée de la salle des Loisirs,
- tablette au bar aux normes PMR.

Arrivée de Mme Karine COLLET.

Réouverture de la salle des Loisirs

La salle est de nouveau accessible au public depuis le 10 janvier 2025. Vous pouvez contacter la Mairie pour faire vos réservations.

Il reste quelques petits ajustements de fin de travaux à réaliser.

On nous a fait remarquer que son nom n'était pas affiché sur le bâtiment. Il va être proposé aux jeunes de réaliser un panneau indicatif « salle des Loisirs » à apposer sur la salle.

Sécurité routière : finalisation des travaux décidés dans les Conseils municipaux précédents

La Commission Voirie recense l'ensemble des décisions prises en 2024 afin de réajuster et présenter le devis pour la préparation du budget 2025 et le dépôt d'un dossier de demande de subvention « Amendes de Police ».

Devis stores école Pablo Picasso

Des devis pour remplacer les stores de l'école Pablo Picasso ont été demandés :

- ↳ Devis POUPIN : 2 992,82 € TTC ;
- ↳ Devis MERIENNE : 2 080,80 € TTC.

Les produits présentés par les 2 entreprises sont différents. Sur le devis POUPIN, il est proposé les stores tandis que sur celui de MERIENNE, il est proposé de poser un film opaque pour la partie basse des fenêtres.

Le Conseil Municipal **RETIENT** l'offre de l'entreprise MERIENNE d'un montant de 2 080,80€ TTC.

DCM 003/JANV/2025

Questions diverses

☞ Stores ALSH :

Les travaux d'installation des stores seront réalisés pendant les vacances de février sur la période hors ouverture soit la 2^{ème} semaine.

☞ Devis remplacement des ampoules sodium par du LED (obligatoire avant décembre 2025) :

Le remplacement des ampoules sodium est obligatoire avant le 1^{er} janvier 2026. 60 LEDS sont concernés dans le lotissement des Vallées et celui de la Rue des Primevères.

Territoire Énergie Mayenne a présenté un devis pour le remplacement des mâts et lanternes :

- ☞ Coût total : 103 005,00 € HT (soit 1716,75 /LED),
- ☞ Participation TEM 35 021,70 € HT (40 % soit 583,70 €/LED),
- ☞ Reste à charge communale : 67 983,30 € (60 % soit 1 133,05 €/luminaire)

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de :

- ↳ **RÉALISER** le remplacement des ampoules sodium par des LEDS en 2025,
- ↳ **S'ENGAGER** à participer financièrement aux travaux remplacement des mâts et lanternes.

DCM 004/JANV/2025

Une remarque a été émise par plusieurs habitants le bourg concernant l'allumage et l'extinction des lumières la nuit : elles s'allument à 6 h 45 le matin : des enfants vont prendre le car de 7 heures dans la pénombre totale et elles s'éteignent le soir à 21 h 30 ce qui oblige des personnes qui rentrent tard d'être dans le noir.

Les horaires d'extinction et d'allumage des lumières ont été pris en décembre 2022 par délibération, suite aux économies d'énergie nécessaires. Le ¼ d'heure du matin semble suffisant pour se rendre à l'arrêt de bus scolaire.

☞ Compte rendu rencontre avec le Théâtre du 21 janvier 2025 :

Les membres de la Commission Travaux ont rencontré la Commission Technique du Théâtre. Plusieurs points ont été abordés :

- ⇒ Aucun trou ne doit être fait sur la scène ;

⇒ Avant les travaux, des rideaux noirs étaient posés autour de la scène. 4 seront remis mais ils doivent être nettoyés avant leur installation. Le coût du pressing est de 150,00 € ;

⇒ Le Théâtre doit nous proposer un devis pour l'installation d'une barre pour accrocher des spots ;

⇒ Des projecteurs restent à poser pour l'éclairage de la scène.

☞ Fiche travail des agents :

Une nouvelle fiche de travail a été mise en place pour les agents pour plus de précision des besoins futurs (en prévision du départ de Monsieur Alain DEFORGES fin 2025 qui demande à bénéficier de sa retraite).

Cela va permettre d'évaluer le temps de travail de chacun pour prévoir l'emploi ou la gestion du temps de travail par rapport au type d'activité afin de juger la réorganisation nécessaire.

Arrivée de Mme Christelle PLANCHENAU.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Demande de subventions associations

Les responsables des associations et sections montignéennes ont reçu un mail de la Mairie pour les démarches de demande de subventions : mail adressé le 15 janvier 2025 avec une demande de retour pour le 10 février 2025 afin de permettre à la commission Vie associative d'étudier les demandes et de les présenter au Conseil Municipal du 27 février 2025.

Téléphonie à la Mairie et bâtiments communaux

L'offre de téléphonie a été revue et validée par le Conseil Municipal pour révision des abonnements actuels. Une offre complémentaire pour l'équipement complet (téléphone et wifi) des services et bâtiments municipaux est en cours avec de nouveaux devis à valider pour une couverture maximale.

Un nouveau rendez-vous est fixé avec l'entreprise TOUILLER afin d'obtenir des explications complémentaires.

Journal communal

La validation des BAT du bulletin municipal, du calendrier et guide pratique a été effectuée, la distribution est prévue à partir du 31 janvier 2025 (bourg et campagne).

Laval Agglo a fourni à la commune suffisamment de calendriers 2025 de collecte des déchets. Ceux-ci seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune avec le journal communal.

NB : le calendrier municipal 2025 comprend les dates des manifestations communales, les dates de collecte des déchets (poubelles grises et jaunes) et les dates de balayage des rues communales.

Questions diverses

Panneau d'affichage :

Un devis pour des panneaux d'affichage en bois pour installer les plans des circuits « GRAVEL » et autres plans communaux à venir a été transmis par le lycée Professionnel des Métiers du Bâtiment Gaston Lesnard de LAVAL d'un montant de 900,26 € TTC. Les panneaux seront réalisés par les élèves dans le cadre de leur formation.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis d'un montant de 900,26 € TTC.

DCM 005/JANV/2025

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

RPE : rencontre avec les assistantes maternelles : leurs besoins exprimés

Suite au courrier adressé par les assistantes maternelles, une rencontre est prévue jeudi 06 février 2025, afin de trouver une solution pour remplacer les matinées « éveils » qui étaient organisées par le RPE. Le local qui leur était dédié a été récupéré à la rentrée de septembre pour permettre à l'ALSH d'accueillir les enfants du périscolaire toujours en augmentation (60 enfants certains jours).

Lors de cette rencontre sera évoqué l'offre d'accueil petite enfance sur la Commune en lien avec les besoins des parents.

Les assistantes maternelles devront sans doute proposer leur service dans les communes

Pour pallier au manque de professionnel sur la mission du RPE, une réunion RPE intercommunal est prévue le 28 janvier 2025. Les communes d'Ahuillé, Nuillé-sur-Vicoin, Forcé, Parné-sur-Roc et Montigné-le-Brillant ainsi que Madame BOYAVAL de LAVAL AGGLO et Madame PIRON de la CAF seront présentes.

ALSH : fréquentation des enfants et consolidation de l'équipe

La fréquentation de l'accueil de loisirs varie entre 40 et 60 enfants. A ce jour, il faut déplorer 3 arrêts maladie mais tous les agents présents du service Petite Enfance et Jeunesse ont été mis à contribution pour effectuer les tâches nécessaires d'urgence dans la mesure du possible. Les Élus pourront éventuellement être mis à contribution.

L'équipe a été renforcée avec l'arrivée de Monsieur Marc NIVORE (en remplacement de Madame Cassandra POTTIER, en arrêt maladie) et de Madame Hélène MASCRE (mutation).

Repas des Aînés : point de situation sur l'organisation du repas annuel

59 personnes se sont inscrites pour le repas de Aînés qui aura lieu le dimanche 02 février 2025 à 12 h 00 à la salle des Loisirs.

Le repas sera servi par 6 Élus et 2 volontaires.

Conseil Municipal des Enfants et Jeunes (CMEJ)

Les grands principes ont été préparés par Monsieur Jonathan LEBOURDAIS avec l'aide de Monsieur Adrien DEMAS :

- 1) Un Conseil Municipal ouvert aux enfants né.e.s en 2015, 2014, 2013 et 2012 (CM1 à 5^{ème}), résidants à Montigné le Brillant.
- 2) Le Conseil Municipal de Montigné le Brillant acceptera toutes les candidatures dans un objectif de facilitateur à la mobilisation de la jeunesse communale.
- 3) S'assurer d'une représentativité de la diversité de la commune (genre, mixité sociale, provenance des écoles et collèges...).
- 4) L'enfant doit faire acte de candidature auprès du service jeunesse de la Mairie par l'intermédiaire du formulaire communiqué auprès des institutions et familles de la commune.
- 5) L'enfant s'engage pour un mandat d'un an, reconductible une fois.
- 6) Un représentant du Conseil Municipal sera élu lors de la 1^{ère} commission du 05 mars 2025 (Maire) ainsi que des adjoints selon les thématiques définies (représentants des commissions).
- 7) La Mairie de Montigné le Brillant s'engage à fournir les conditions à la réussite du Conseil Municipal et à accorder de la légitimité aux souhaits formulés par les enfants.
- 8) Les enfants engagés doivent s'assurer d'une assiduité aux différentes commissions organisées (planning préalablement défini).
- 9) Le respect des idées, des envies de chacun devra être un préalable non négociable tout en s'assurant qu'il ne nuise pas à l'intégrité morale, physique et psychologique d'autrui.

Le Conseil Municipal des Enfants et Jeunes sera présenté dans les 2 écoles le 31 janvier 2025 par Monsieur Adrien DEMAS. Les volontaires pourront candidater du 1^{er} au 21 février 2025.

Une invitation à une réunion d'information prévue le 21 ou 28 mars 2025 sera transmise aux parents des enfants Conseillers Municipaux Enfants et Jeunes.

Service jeunesse : présentation organisation 2025

La plaquette des animations des vacances de février 2025 du service jeunesse a été présentée au Conseil Municipal.

Une soirée « Bowling » mercredi 12 février 2025, un atelier « sophrologie » jeudi 13 février 2025 après-midi et une journée « patinoire » à Rennes vendredi 21 février 2025 sont à l'affiche parmi les activités prévues.

Le service jeunesse est ouvert le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00 ;

Le jeudi soir : atelier théâtre de 17 h 15 à 18 h 50 ;

Le vendredi soir modulable selon les activités de 17 h 30 à 19 h 30 ou 21 h 00.

Une quinzaine de jeunes fréquente régulièrement le service jeunesse.

Une journée départementale « Théâtre d'improvisation » est prévue le 22 mars 2025 de 09 h 30 à 17 h 30.

Monsieur Adrien DEMAS s'est très bien intégré et les retombées sont positives.

Sur la plaquette, il est indiqué le tarif de la cotisation annuelle de la commune de Montigné-le-Brillant 20,00 € et Ahuillé 7,00 €. La différence s'explique sur le nombre d'animations hebdomadaires (3 à Montigné-le-Brillant et 1 à Ahuillé) et sur les activités gratuites supérieures pour notre service jeunesse.

Fête du jeu : les grandes lignes et devis à valider

Une réunion concernant l'organisation de la « Fête du jeu » aura lieu le 27 janvier 2025. En tant qu'employé communal, Constance VILFEU sera présente lors de cette manifestation.

Quelques devis sont déjà parvenus :

- ☞ Jeux Bouquine : 253,80 € TTC (animation jeux) ;
- ☞ PAYASO LOCO : 800,00 € TTC (jeu grandeur nature – billodrome) ;
- ☞ Y-Lan Séverine – Lettering créatif : 400,00 € TTC (atelier).

Le Conseil Municipal **VALIDE** les devis présentés ci-dessus concernant l'animation de la « Fête du Jeu ».

DCM 006/JANV/2025

Questions diverses

☞ Aucune.

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Néant

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Dates des Conseils Municipaux

Les dates des Conseils Municipaux pour 2025 ont été définies :

- 23 janvier 2025
- 27 février 2025
- 03 avril 2025 + 1 fin avril si report du vote du budget
- 15 mai 2025
- 19 juin 2025
- 24 juillet 2025
- 04 septembre 2025
- 09 octobre 2025
- 13 novembre 2025
- 18 décembre 2025

| |
|-------------------|
| Calendrier |
|-------------------|

| Date | Heure | Lieu | Objet |
|-------------|--------------|-------------------|--|
| 25/01/2025 | 11 h 00 | | Réunion habitants du Port Sec |
| 28/01/2025 | 20 h 30 | Salle du Conseil | Rencontre intercommunale RPE |
| 29/01/2025 | 17 h 30 | | Réunion Commission évènements – Fête du Jeu |
| 02/02/2025 | 12 h 00 | Salle des Loisirs | Repas des Aînés |
| 12/02/2025 | 17 h 00 | Salle du Conseil | Signature protocole « Participation Citoyenne » |
| 17/02/2025 | 18 h 00 | | Commission Association « Subventions » |
| 27/02/2025 | 20 h 00 | Salle du Conseil | Conseil Municipal |

| |
|---|
| PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL |
|---|

Elle aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le

Le Maire,